PROCÈS VERBAL
Réunion du premier Conseil d'École
Jeudi 17 octobre 2024

Monsieur Dinochau, directeur de l'école, a ouvert la séance à 18h.

Étaient présents :

- Mesdames BOISNARD, CARVALHO, MARDON, CHARPENTIER, PROVOST, et Monsieur DINOCHAU, professeurs,
- Mesdames PAINEAU, HONORE, COURTIN, Monsieur BAUDEUX,
- Madame COULON, Adjointe au Maire, Mme PERDEREAU
- Monsieur HUARD, Responsables du Service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes

Étaient absents excusés :

- Mme BOURDAIS, Mme ????, enseignantes
- Monsieur TRIFAUT, Maire de la commune
- Madame HERON, , parent élue
- Madame PICHON, Inspectrice de l'Éducation Nationale
- Mesdames du RASED

Monsieur Dinochau propose un tour de table pour commencer ce premier Conseil d'École de l'année scolaire 2024/2025.

Madame BOISNARD accepte d'être la secrétaire de séance.

1. Fonctionnement de l'école

☞Rentrée 2024 : effectifs, organisation, …

À ce jour, l'école accueille 122 élèves (127 l'année dernière).

Ces 122 élèves sont répartis dans 5 classes + 1 dispositif ULIS (Unité Locale d'Intégration Scolaire) comme suit :
↳ 24 CP dont l'enseignante est madame Aurélie BOISNARD
↳ 21 CE1 dont l'enseignante est madame Audrey PROVOST
↳ 25 CE2 dont l'enseignante est madame Natacha MARDON en remplacement de Madame Cindy Lecourt
↳ 28 CM1 dont les enseignantes est CHARPENTIER Marine
↳ 24 CM2 dont l'enseignant est monsieur Thierry DINOCHAU
Parmi ces 127 élèves, 12 sont accueillis dans le dispositif ULIS sous la responsabilité de madame Charlotte CARVALHO et madame GENDRON les mardis.

Madame BOURDAIS assure la décharge de Monsieur DINOCHAU le vendredi.

Trois autres adultes travaillent à l'école : Madame Charpentier Justine, Madame Dabouineau Angélique, Madame Odillard Amélie. Toutes AESH affectées pour le suivi des élèves notifiés, ayant des difficultés scolaires.

☞Résultats des élections des représentants des parents d'élèves

Les élections se sont déroulées le vendredi 11 octobre 2024 par correspondance.

213 électeurs étaient inscrits. 126 ont voté. Le taux de **participation** est donc de 59,18%(**62.87%** en 2023-2024). 23 bulletins ont été déclarés blancs ou nuls, cela signifie un taux de **suffrages exprimés** de**82%**
Une seule liste était proposée, comprenant 6 candidats. Les parents élus titulaires sont, par ordre alphabétique : Monsieur BAUDEU Mesdames COURTIN, HERON, MACE, PAINEAU, TERPEREAU. C'est Madame MACE qui sera l'interlocutrice des parents élus auprès du directeur de l'école.
Les parents élus siègent au Conseil d'école qui se réunit trois fois par an. Au cours du Conseil d'école, sont présentés et abordés les sujets afférents aux projets de l'école, et sont prises des décisions essentielles au bon fonctionnement (vote du règlement intérieur, rythme scolaire). Toutes les questions en lien avec la pédagogie des enseignants, ou concernant des élèves ne seront pas traitées.

☞Vote du Règlement Intérieur de l'école

Le règlement intérieur rappelle les droits et devoirs des membres de la communauté éducative et spécifie les caractéristiques propres à l'école. Il est à revoter tous les ans.

Certains points ont été modifiés et validés :
1) La sortie des élèves : Il y a eu une modification du règlement sur l'accueil périscolaire. Un élève que personne ne vient chercher à 16h30 ne pourra pas être automatiquement redirigé vers l'accueil périscolaire.
2) Ajout dans le paragraphe « Droits, protection et obligations des élèves » : En conformité avec le code de l'éducation et la promulgation des décrets du 16 août 2023, lorsque le comportement intentionnel et répété d'un élève fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école, le directeur, après avoir réuni l'équipe éducative, met en œuvre, en associant les parents de l'élève dont le comportement est en cause, toute mesure éducative de nature à faire cesser ce comportement. Le directeur de l'école peut, à ce titre conservatoire, suspendre l'accès à l'établissement de l'élève dont le comportement ets en cause pour une durée maximale de cinq jours.

Le Règlement Intérieur a été adopté à l'unanimité. Il sera transmis aux familles par mail, dès que possible après le premier Conseil d'École. Un bordereau accusant la réception et la lecture sera collé dans le cahier de liaison.

Monsieur Huard informe les parents que des pour-parler sont en cours au sujet de l'accueil périscolaire. Pour le moment, il n'est pas possible de dire vers quoi ira l'évolution mais le but est de rendre l'accueil plus facile.
Pour le moment, l'école de Montfort-le-Gesnois est plutôt épargnée par les problèmes de garderie. Il existe des animateurs secteur détachés qui peuvent intervenir sur d'autres villes que la leur. Chaque vendredi, les listes d'attente sont gérées et elles ont été absorbées à chaque fois pour le moment. Les parents ne sont prévenus que le vendredi soir mais il ne peut en être autrement pour le moment car les chiffres ne sont pas disponibles pour les animateurs avant le vendredi (puisque les inscriptions se font jusqu'au jeudi soir).

☞Sécurité à l'école

Monsieur Dinochau présente les exercices qui ont lieu dans l'année afin de s'assurer de la sécurité des élèves, personnels et des bâtiments.

☞ Exercice incendie : il a été réalisé le 20 septembre. Le temps d'évacuation a été correct.

☞ PPMS AI (Plan Particulier de Mise en Sureté Attentat/Intrusion) : dans le cas d'une intrusion de personne malveillante dans l'école (risque terroriste ou parents en colère). Le directeur précise que l'exercice sera réalisé dans l'année, les parents en seront informés.

☞ PPMS RM (Plan Particulier de Mise en Sureté Risques Majeurs) : dans le cas d'une grosse tempête, d'un accident de camion transportant des produits dangereux, … Le choix est porté sur le confinement dans le bâtiment Ouest (côté grand portail), avec déplacement des classes Est. Un exercice doit être réalisé dans l'année, la date n'a pas encore été fixée.

Un PPMS unifié va être mis en place pour réunir PPMS AI et PPMS RM. Une conseillère va passer dans l'école définir sa mise en place.

Suite à un accident sur le passage piéton devant l'école, la sécurité aux abords de l'école va être discutée par la mairie avec les parents d'élèves. La mairie souhaite accueillir des propositions pour mieux sécuriser les abords de l'école, ceux-ci étant déjà bien sécurisés par des limitations de vitesse, des ralentisseurs, des barrières et des passages piétons.

Le maire propose de rencontrer les parents disponibles le mardi 5 novembre à 16h30 Allée des Diablotins. La mairie écoutera les propositions des parents. La mairie précise qu'il faut aussi sensibiliser les familles sur les comportements à adopter avec leur enfant et leur voiture. Il est malheureux de constater qu'encore trop de personnes se stationnent sur le passage piéton ou sur la chaussée pour que leur enfant sorte de la voiture seul pour aller à l'école.

L'école s'inclut dans le protocole pHARe : présentation du protocole au conseil d'école.

☞Bilan des comptes 2023/2024 de la coopérative scolaire

Madame Lecourt ayant gardé la gestion des comptes, le bilan complet sera présenté lors du deuxième conseil d'école. Le solde du compte de l'école est actuellement de 6617,89 euros.

2. Vie de l'école

☞PROJETS de l'année

Le thème de l'année choisi par l'équipe enseignante est « La culture à travers le monde ».
Ce thème a été choisi dans un souci d'ouverture sur le monde et ce sujet est, en général, très apprécié par les élèves et cela les implique beaucoup. Ce thème permet plein d'apprentissages dans différentes disciplines.
Une sortie sera organisée à l'ethno-musée Anako, situé dans le château de la reine de Sicile à Saumur.
Les élèves profiteront d'une visite guidée ludique du musée. Ils assisteront à la projection d'un petit film documentaire « Une journée d'enfance tout au bout du monde ». Cette projection sera accompagnée d'un échange avec un ethnologue.

☞ Sécurité routière

Les CM1 et CM2 ont bénéficié d'une intervention d'un agent SNCF dans leur classe. Le but était de faire de la prévention sur les risques aux abords des voies ferrées.

Une sensibilisation sur les risques liés à internet et à l'utilisation des réseaux sociaux est prévue.

Les élèves de CM2 assisteront à une journée d'éducation à la sécurité routière sur la piste à ARNAGE, le jeudi 20 juin 2024. La journée se déroulera en 2 temps :

- sensibilisation aux panneaux, aux véhicules motorisés et électriques, aux risques liés à la route en tant que piéton et cycliste,
- mise en pratique sur la piste en jouant les rôles de piétons et de cyclistes.

Une sortie vélo aura lieu en fin d'année si le taux d'encadrement est suffisant

☞Photographie scolaire

Les photos individuelles ont été faites dans les classes, les groupes en extérieur et les fratries en intérieur. Nous avons également proposé aux familles de venir après la classe pour effectuer des photos avec les frères et/ou sœurs non scolarisés dans notre école. L'équipe enseignante et les parents sont très satisfaits de la prestation.

☞ L'activité piscine

Toutes les séances se déroulent à la piscine de *Sittellia* à MONTFORT. Les CE1 et CE2 ont commencé dès le début de l'année. Ils bénéficient d'un créneau le vendredi après-midi et ce jusqu'à début décembre, soit 11 séances au total. Les enseignantes Madame Provost et Madame Mardon indiquent que tout se passe bien.
Les CP iront en dernière période, les jeudis après-midis avec les grandes sections de la maternelle de Montfort.

☞ Les séances d'EPS au gymnase

Comme les autres années, la Mairie permet aux écoles de la commune d'utiliser les installations sportives, qui sont loin de l'école et exigent un transport en car. L'école bénéficie de 3 créneaux par semaine (2 classes à chaque créneau, de janvier à février)

3. Les partenaires

☞Travaux dans l'école :

Les volets roulants ont été installés dans l'été. les enseignants sont très satisfaits.
Les meubles commandés sont aussi arrivés et seront installés pendant les vacances. Les enseignants remercient la mairie pour ces achats.
Les enseignants signalent que le répondeur du téléphone de l'école ne fonctionne pas.
Le directeur a demandé à la société Conty de venir entretenir l'ordinateur de direction mais leur employé ne peut pas effectuer l'entretien car l'ordinateur concerné est obsolète. Toutes les données concernant l'école étant contenu dedans, il est important d'avoir un ordinateur qui fonctionne.
La mairie propose l'achat d'un nouvel ordinateur.

Les enseignants ont eu quelques soucis avec e-Primo et ils n'ont pas pu mettre en place le logiciel dès le début d'année. Le problème est réglé et les autorisations de diffusion et les codes vont être distribués le vendredi 18 octobre.
Les représentants des parents d'élèves demandent si leurs messages peuvent être diffusés par ce biais.
Cela est possible si les représentants envoient le fichier aux enseignants qui le diffuseront ensuite.

4. Questions diverses (annexe 2)

Question 1 de parent :
« Mes enfants se plaignent de la qualité des repas de la cantine. C'est la première année que cela arrive.
Est-il envisagé de mettre un abri devant l'école pour les enfants qui attendent. Même si l'attente n'est que de 5 minutes avant l'ouverture, un abri serait approprié s'il pleut. »

La mairie ne construira pas d'abri pour des raisons de sécurité (accès aux secours sur la cour de l'école). Cela avait été discuté à un conseil d'école précédent.

Question 2 de parent :
« Le niveau de qualité de la cantine a baissé par rapport à l'année dernière. »
Question 3 de parent :
« Plainte de notre enfant concernant les repas du restaurant. »
Question 4 de parent :
« Les enfants n'ont plus le droit de prendre plusieurs tranches de pain … »

Les enseignants qui prennent des plateaux à la cantine sont d'accord avec les familles sur la qualité des repas proposés. La qualité a baissé.
La mairie a voulu faire confiance au prestataire sur une gestion à 100% de la cantine mais il y a une déception sur le service. La mairie se plaint régulièrement auprès du prestataire pour que les choses s'améliorent.
Suite aux plaintes, un nouveau cuisinier va arriver et la mairie espère de l'amélioration.

Question 5 de parent :
« Il y a des parents qui se garent devant l'école pour déposer les enfants, ce qui peut être dangereux ! »
Ce sujet a été abordé dans un point précédent du conseil d'école : voir paragraphe « sécurité à l'école »

Question 6 de parent :
« La nouvelle organisation ne permet pas aux enfants de redescendre sur la cour lorsqu'ils ont terminé leur repas. Ils doivent attendre. Est-il prévu de retrouver l'ancien fonctionnement ? »

La mairie a prévu que les enfants puissent redescendre après leur repas sans avoir à attendre. Cela va être remis en place.

Question 7 de parent :
« Est-il possible de ne pas faire mettre les manteaux aux enfants dès 8h15 à l'accueil périscolaire ? Certains enfants arrivent à cette heure-là et n'enlèvent pas leur manteau et ne vont pas dans la salle d'accueil. »
Monsieur Huard précise qu'il s'agit là de la conséquence d'une directive de l'école maternelle demandant de faire passer les élèves aux toilettes avant l'école. Du fait du nombre d'enfants et de la tache à accomplir, les animateurs sont obligés de préparer les enfants très à l'avance.
L'année précédente, une ATSEM venait chercher les enfants et les emmenait aux toilettes avant la classe. Cette personne ne peut plus faire cela compte-tenu de son emploi du temps. La demande de la maternelle de souhaiter un passage aux toilettes avant la classe est légitime et les animateurs font au mieux pour contenter et les enseignants et les parents.

Le directeur indique la date du prochain conseil d'école : jeudi 6 février.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Dinochau lève la séance à 19h20.

Le directeur: **La secrétaire de séance:**
T. DINOCHAU A. *BOISNARD*